

BUDGET RÉGIONAL

Région 2

2014

Commentaires

Le budget 2014 Région 2, que vous présente le Conseil régional, est équilibré, tel que nous le demande le CS.

La présentation nouvelle a été éditée selon les consignes du CS. L'AR a pour tâche d'accepter le budget de la Division chancellerie et finances du CR. Elle ne se prononce pas sur les budgets des CSC FA et P&S. Ceux-ci sont toutefois disponibles pour consultation.

Le Conseil régional invite les délégations à l'Assemblée régionale à étudier soigneusement ce budget et son commentaire.

Chaque paroisse / service communautaire confie à un rapporteur le soin de présenter un préavis sur les points essentiels.

Il est attendu que ces préavis exposent surtout les accords ou les désaccords avec le budget proposé par le Conseil régional.

Si une paroisse ou un service souhaite une modification du budget, leurs délégués voudront bien rédiger des propositions d'amendements précis et chiffrés qui seront soumises au débat de l'assemblée.

Le président de l'assemblée n'entrera pas en matière sur une demande floue.

Le Conseil régional reste à disposition pour toutes questions relatives à ce budget et remercie d'avance tous ceux et toutes celles, ministres, conseillers et conseillères, qui ont été impliqués dans la préparation de ce budget pour le temps et les efforts consentis de toutes parts, dans un esprit de concertation et de solidarité. Un grand merci à Christine Bettex, notre caissière qui s'est fortement impliquée pour la préparation de ce budget.

1. *Budget principal (Charges et Produits)*

DIVISION – CHANCELLERIE ET FINANCES

Au niveau des charges figurent les salaires (Division) et les frais généraux (Chancellerie & Finances).

Les salaires sont légèrement augmentés et le salaire de la secrétaire KT/Jeunesse, soit fr-12'500.-- a été transféré dans les charges FA KT pour 11'000.— et dans les charges FA Jeunesse pour 1'500.--.

Les participations versées à St-Vincent de Paul et Proxy (32095) ont été déplacée dans le budget du service communautaire Présence et Solidarité.

Les loyers des bureaux de Beausobre et de la Chappelle restent inchangés. Comme pour le budget 2013 le loyer de Beausobre a été partagé et 2'000.—ont été budgetés dans la rubrique information et dialogue.

Une augmentation dans les frais de repas et de collation (47505) a été prévue pour 3 AR au lieu de 2, une journée des conseillers des lieux d'églises entre autre.

Il a été également prévu un montant pour une retraite du CR (47994).

Les produits sont issus principalement des contributions des paroisses et de diverses offrandes. La région « revend » du papier aux paroisses et leur met à disposition sa photocopieuse en réalisant un très petit bénéfice.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Les frais généraux sont répartis dans chaque activité. Le résultat est bien maîtrisé. Après bientôt deux ans, on peut commencer à se rendre compte de l'effet de la fusion des régions sur les activités FA et adapter de mieux en mieux les budgets.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Une retraite est prévue pour le Conseil du service (47994)

ENFANCE

La mise en place de la nouvelle formule roule et les frais devraient se stabiliser.

Les Kids games sont au programme 2014 des activités enfance-Eveil.

CATÉCHISME

L'augmentation des frais catéchisme par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012 provient du transfert du salaire de la secrétaire KT pour un montant de 11'000.--. A noter que la collecte des Rameaux était passée au budget du catéchisme en 2012.

Comme chaque année, les budgets des camps et week-ends ont été calculés de façon à être équilibrés, et si possible à pouvoir dégager un 10% de bénéfice, tel que proposé par le CS.

Les bénéfices éventuels dans une des rubriques « activités » ou « camps et sorties » peuvent compenser des déficits dans l'autre.

JEUNES ET JEUNES ADULTES

Pour une plus grande transparence, les camps jeunesse sont désormais séparés des « activités » comme pour le catéchisme.

La formation des Jacks reste un objectif d'importance.

FORMATION D'ADULTES

Une palette importante et variée d'activités est à nouveau proposée pour la saison 2013-2014. Merci aux organisateurs pour la grande variété offerte.

Ces activités devraient au moins s'autofinancer.

PRÉSENCE ET SOLIDARITÉ / TERRE NOUVELLE / EMS

Avec l'arrivée d'une nouvelle ministre des montants ont été budgétés pour le bon fonctionnement du service.

L'Aumônerie de la rue reflète l'activité de soutien aux personnes en situation de précarité, la subvention de 1'000.-- est prévue pour des dons afin d'aider ces personnes.

Le poste Terre Nouvelle reste relativement équilibré.

Les contributions et subventions à l'animation spirituelle en EMS ont fait l'objet de négociations avec les associations respectives, de sorte que la somme attribuée à l'ASPIR reste fixée à Fr. 7'000.— pour 2014. Cela représente environ CHF 30.- par lit.

Le CR a souhaité maintenir son soutien en 2014 encore aux Associations de Saint-Vincent de Paul et Pro-Xy à Fr. 2'000.— chacune.

INFORMATION ET DIALOGUE

Le poste à 50% est désormais assuré par François Paccaud. L'expérience du sponsoring de la fête régionale montre qu'il est possible de dégager un produit dans ce secteur.

Comme pour le budget 2012 le CR a estimé plus juste de séparer les frais liés à l'information et dialogue de la chancellerie et finances

CONSEIL RÉGIONAL ET CONTRIBUTIONS

Les frais généraux ont été calculés au plus juste.

Entre la logique du dû et la volonté du don, il faut trouver un juste équilibre afin de trouver une clé de répartition simple et qui tient compte des différences d'aisance financière de chaque paroisse. La part solidairement responsable est une cible théorique calculée en complément de la part obligatoire. En fonction de leurs possibilités les paroisses verseront peut-être moins, peut-être plus. Une discussion en janvier, au moment de la clôture des comptes permettra de décider qui peut mettre combien de ces 9'000.-

Résultat final

Le budget que vous présente le CR est pratiquement équilibré.

2. Résolution

Le CR demande à l'Assemblée régionale de bien vouloir accepter le budget présenté en votant la résolution suivante :

**L'Assemblée régionale adopte le budget 2014
tel que présenté par le Conseil régional.**